

PROJET DE TERMES DE REFERENCE (TDR) POUR UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (EESS) DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU PROJET INGA 3 (PDI3) EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

1. CONTEXTE	2
1.1. République Démocratique du Congo (RDC)	2
1.2. Le projet Grand Inga	2
1.3. Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)	3
2. OBJECTIFS	4
3. PORTÉE DES TRAVAUX	4
3.1. Phase	5
3.2. Conditions environnementales et sociales de référence	6
3.3. Évaluation institutionnelle, réglementaire et des capacités	8
3.4. Analyse des opportunités, des risques, des alternatives et des mesures d'atténuation	9
3.5. Recommandations et suivi de l'EESS	10
4. MÉTHODOLOGIE	12
5. CHRONOLOGIE	13
6. QUALIFICATIONS	13
7. BUDGET ESTIMÉ	17
8. COORDINATION DES CONTRATS ET RAPPORTS	18
Annexe 1 : Structure de la proposition	20
Annexe 2 : Table des matières du rapport final	22

1. CONTEXTE

1.1. République Démocratique du Congo (RDC)

La RDC est un pays d'une importance stratégique immense en raison de ses vastes ressources naturelles et de son potentiel en matière de solutions climatiques. Elle dispose du troisième plus grand potentiel hydroélectrique au monde, d'importantes ressources en eau douce, de la deuxième plus grande forêt tropicale et d'une richesse minérale considérable.

Le gouvernement de la RDC souhaite exploiter ses ressources naturelles pour positionner la RDC comme un acteur clé de l'action climatique mondiale, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables et le développement durable. Le pays dispose d'un potentiel hydroélectrique important, mais seule une fraction de celui-ci est actuellement utilisée.

Le gouvernement s'efforce d'exploiter son potentiel hydroélectrique pour promouvoir une croissance à grande échelle, en mettant l'accent sur la diversification économique, l'éducation et l'investissement dans les infrastructures pour s'aligner sur sa vision des solutions climatiques. Les riches réseaux fluviaux de la RDC et sa situation centrale pourraient en faire un centre d'échange d'électricité en Afrique subsaharienne.

1.2. Le Grand Complexe d'Inga

Le projet Grand Inga est une initiative hydroélectrique ambitieuse sur le fleuve Congo près de la ville de Matadi, composée de huit projets hydroélectriques au maximum, avec un potentiel combiné d'environ 42 000 MW. Les deux premiers projets, Inga 1 et 2, construits respectivement à la fin des années 1970 et au début des années 1980, ont une capacité combinée de 1 775 MW et sont actuellement en cours de réhabilitation.

Les projets suivants, d'Inga 3 à 8, sont à l'étude pour partager potentiellement un réservoir et une infrastructure communs, permettant un développement évolutif. Le gouvernement de la RDC se concentre particulièrement sur le développement d'Inga 3, qui a fait l'objet d'études de faisabilité et d'impact approfondies, y compris une option prioritaire pour un projet de basse chute de 4 800 MW. Le gouvernement envisage également des conceptions alternatives pour Inga 3, avec des capacités allant jusqu'à 11 000 MW, afin d'exploiter pleinement les opportunités socio-économiques qu'il présente.

Le développement du Grand Inga, à commencer par Inga 3, a le potentiel de transformer le rôle de la RDC dans le commerce régional d'énergie en fournissant des quantités substantielles d'électricité propre et fiable aux pays voisins. La RDC a conclu un protocole d'accord avec l'Afrique du Sud pour l'exportation de 2 500 MW d'Inga, avec des discussions en cours pour augmenter cette capacité à 5 000 MW.

1.3. Le programme de développement du Projet Inga 3 (PDI3)

Le projet hydroélectrique Inga 3 ne suffit pas à lui seul à répondre aux défis énergétiques et de développement de la RDC. L'ampleur, le coût et les perspectives à long terme d'Inga lui confèrent le potentiel d'agir comme catalyseur du changement et du développement national, contribuant à la sécurité énergétique nationale et régionale et à l'atténuation du changement climatique mondial.

Cependant, son succès dépend d'améliorations significatives de l'environnement juridique et réglementaire de la RDC, des systèmes de gouvernance, des capacités institutionnelles, des infrastructures

et des ressources humaines. Ces améliorations nécessitent une approche holistique qui va bien au-delà de la construction du barrage hydroélectrique.

Le programme de développement du Projet Inga 3 (PDI3) vise à apporter cohérence, concentration et urgence aux améliorations du secteur de l'énergie et de l'économie en général, en veillant à ce que les avantages du projet Inga 3 soient pleinement réalisés et durables.

Dans le cadre de ce travail de conseil EESS, le PDI3 comprend le « corridor de croissance d'Inga » suivant :

- Le Bassin du fleuve Congo de Kinshasa à Banana ;
- Les nouvelles infrastructures du barrage d'Inga ;
 - Installations de production d'énergie
 - Systèmes de gestion de l'eau ;
 - Lignes de transmission, sous-stations, droits de passage ;
 - Les voies d'accès ;
 - Autres installations auxiliaires
- Les infrastructures routières ;
- Les améliorations de l'aménagement urbain (habitat, assainissement, services publics) ;
- Les pôles et corridors de développement minier ;
- Les nouveaux corridors industriels (par exemple, produits chimiques, manufactures, hydrogène vert, minéraux critiques pour l'énergie, zones économiques spéciales, transport multimodal, centres de données verts).

1.4. Évaluation environnementale et sociale stratégique (EES)

L'EIES est une approche systématique conçue pour évaluer les impacts environnementaux et sociaux des politiques, plans ou programmes (PPP) le plus tôt possible. En intégrant diverses alternatives, l'EIES garantit que les considérations environnementales et sociales sont intégrées dans les processus de prise de décision, guidant le développement de PPP durables en évaluant les effets environnementaux cumulatifs. Cette approche permet d'identifier les impacts potentiels en amont, facilitant ainsi la prise de décisions plus éclairées et durables.

L'EES contribue au développement régional et national en équilibrant les intérêts multiples et en favorisant une prise de décision transparente. L'EES permet d'identifier les impacts potentiels imprévus des propositions de réforme, de rationaliser les processus de planification et de réduire les coûts et les délais. Il agit comme un instrument de « courtage de connaissances », en renforçant la confiance entre l'industrie et les communautés, en favorisant les projets durables et en améliorant l'acceptation du public.

En outre, l'EES peut aider le secteur privé à préparer des études d'impact environnemental et social (EIES) plus rentables, à clarifier les risques environnementaux et à permettre un développement coordonné des infrastructures pour minimiser les impacts.

La mise en œuvre de l'EES a montré la nécessité d'une mise en œuvre précoce et adaptée au contexte, ainsi que d'une forte appropriation par le gouvernement, la société civile et les communautés locales. Le succès dépend de la présence d'un « champion de l'EES » à la tête du processus, d'une collaboration étroite avec le gouvernement, d'une définition ciblée du champ d'application et d'une évaluation systématique des alternatives.

Le processus doit être itératif, avec des objectifs et des méthodes clairs, et une communication transparente. Une implication précoce des parties prenantes sont essentielles pour renforcer les capacités et maintenir l'influence politique.

2. OBJECTIFS

L'objectif principal du travail de conseil de EESS est d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans les processus de planification stratégique et de prise de décision du PDI3 et de son projet de « corridor de croissance d'Inga ».

Plus précisément, les objectifs de l'étude proposée sont les suivants :

- 2.1. Fournir des connaissances analytiques complètes sur les risques, impacts et opportunités environnementaux et sociaux généraux, stratégiques, interdépendants et cumulatifs pertinents pour la zone d'étude.
- 2.2. Évaluer les lacunes institutionnelles, réglementaires et de capacité de la RDC pour répondre efficacement aux priorités environnementales et sociales, y compris le Cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale.
- 2.3. Assurer la participation active des parties prenantes, notamment des entités gouvernementales, des organisations de la société civile (OSC) et des communautés locales, dès le début du processus d'EES. Cette approche vise à favoriser un dialogue et un retour d'information continus, renforçant ainsi l'appropriation et garantissant une mise en œuvre efficace.
- 2.4. Élaborer des recommandations spécifiques pour les lois, les réglementations, les politiques et les plans afin de garantir que le PDI3 s'aligne sur les objectifs de durabilité environnementale et sociale.
- 2.5. Rédiger un projet de bonnes pratiques en matière de gestion environnementale et sociale pour le secteur hydroélectrique en RDC. L'objectif est de contribuer à intégrer les meilleures pratiques dans les études de faisabilité, les EIES, les conceptions techniques, les plans de gestion sociale et la mise en œuvre du PDI3.

3. PORTÉE DES TRAVAUX

Plus précisément, l'étude comprendra les travaux suivants :

Activité	Objectif	Sortir
3.1. Phase de définition du champ d'étude	Comprendre le contexte, définir des objectifs, identifier les parties prenantes et préparer un plan de communication et d'engagement des parties prenantes. Définir le contenu, le domaine d'étude et la méthodologie de l'EES.	3.1.1 Liste classée des priorités environnementales et sociales. 3.1.2. Rapport de cadrage. 3.1.3. Plan de communication et d'engagement des parties prenantes.
3.2. Conditions environnementales et sociales	Sur la base des résultats de la phase de cadrage, décrivez et	3.2.1. Rapport de référence.

de référence	analysez l'environnement et les conditions sociales potentiellement affectés. Examen documentaire des conditions de base	
3.3. Évaluation institutionnelle, réglementaire et des capacités	Évaluer les lacunes institutionnelles, réglementaires et de capacité pour répondre - aux priorités environnementales et sociales. Utilisez le FSE comme base de comparaison.	3. 3.1. Rapport institutionnel, réglementaire et de capacité. cadre juridique et institutionnel applicable en RDC
3. 4. Analyse des opportunités, des risques, des alternatives et des mesures d'atténuation	Analyser les opportunités environnementales et sociales, les risques, les alternatives et les mesures d'atténuation du projet PDI3 proposé.	3.4.1. Rapport sur les opportunités, les risques, les alternatives et les mesures d'atténuation. 3.4.2. Lignes directrices.
3.5. Recommandations et suivi de l'EES	Résumer les résultats et fournir des recommandations, ainsi qu'un plan de suivi.	3.5.1. Rapport final de l'EIES. 3.5.2. Plan d'action de surveillance.

3.1. Phase de définition du champ d'étude

Objectif

Comprendre le contexte, définir les objectifs, la justification et les priorités de l'EES, hiérarchiser les principaux problèmes environnementaux et sociaux en fonction de leur importance, identifier les méthodes pertinentes, identifier les parties prenantes et préparer un plan de communication et d'engagement des parties prenantes à appliquer tout au long du processus EES.

Tâches principales

- Effectuer une analyse situationnelle rapide pour identifier et comprendre les *principaux* enjeux environnementaux et sociaux liés au PDI3, en fonction de leur *importance* .
 - Effectuer une revue de la littérature et des documents.
 - Examiner les EIES approuvées pour les projets situés dans la zone d'intérêt.
 - Analyser les tendances et les plans de développement énergétique dans la sous-région ou le bassin hydrographique.

- Identifier les revendications et préoccupations potentielles des communautés locales, y compris les groupes vulnérables, concernant le PDI3.
- Interagir avec les parties prenantes.
- Définir les objectifs spécifiques de l'EES par rapport aux PPP/PDI3 attendus. Cela comprend l'identification des réformes politiques ou sectorielles abordées et des interventions prévues que le processus EESS devrait influencer. Clarifier la justification de l'application des approches EESS.
- Établir des échéanciers réalistes pour le processus EESS.
- Identifier les parties prenantes, notamment les femmes et les groupes de femmes, les groupes vulnérables et les peuples autochtones.
- Préparer un plan de communication et d'engagement des parties prenantes à appliquer tout au long du processus EESS, y compris les activités de suivi incluses dans l'EES.
- Annoncer publiquement le début du processus de planification de l'EES afin de garantir la transparence et d'inviter les parties prenantes à participer dès le départ.
- Élaborer un aperçu détaillé de la portée de l'EES, de la structure du rapport, de la zone d'étude et des méthodologies à utiliser pour la collecte et l'analyse des données.
- Organiser et animer des ateliers de réflexion pour mobiliser les différentes parties prenantes, notamment les communautés locales, les groupes industriels, les agences gouvernementales et les OSC. Ces ateliers devraient se concentrer sur l'identification, la validation et la discussion des enjeux environnementaux et sociaux importants liés au PDI3.
- Compiler les résultats des ateliers de cadrage et des autres consultations dans un rapport de cadrage. Ce rapport doit détailler les dispositions institutionnelles, le plan de travail de l'EES et un calendrier des livrables. Il doit également inclure un résumé des contributions des parties prenantes et la manière dont elles ont été prises en compte.
- Identifier et définir les limites et contraintes environnementales et sociales qui devraient être prises en compte dans l'EES.

3.2. Conditions environnementales et sociales de référence

Objectif:

Sur la base des résultats du rapport de cadrage, décrire et analyser les composantes environnementales et sociales potentiellement affectées dans la zone du PDI3.

Tâches principales :

- Élaborer une base de référence environnementale et sociale documentaire du projet PDI3. Cela devrait inclure¹ des techniques de collecte de données secondaires, garantissant une couverture complète de la zone d'étude. Cela comprend :

¹ Les sources de données peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :

- Données et analyses provenant d'EIE, d'EEl ou d'autres évaluations antérieures qui ont été préparées pour les activités de développement dans la zone d'étude
- Ensembles de données mondiales sur les forêts et la biodiversité
- Données sur la biodiversité et les déplacements de la faune sauvage issues des efforts de surveillance, de suivi et de recensement de la faune sauvage
- Plans de gestion des aires protégées dans la zone d'étude
- Documents de planification du gouvernement

- Environnement physique :
 - ✓ Climat et météorologie
 - ✓ Géologie et sols
 - ✓ Hydrologie : qualité et disponibilité de l'eau et transport des sédiments. Évaluer la connectivité du fleuve Congo et de ses affluents, en se concentrant sur les implications pour les écosystèmes aquatiques et la migration des espèces. Étudier la dynamique du transport des sédiments au sein du système fluvial pour comprendre les impacts potentiels sur la morphologie du fleuve, la qualité de l'eau et les habitats aquatiques.
- Environnement biologique :
 - ✓ Biodiversité : Documenter la diversité de la flore et de la faune, en se concentrant sur les espèces clés et leurs habitats, les services écosystémiques, en particulier les poissons.
 - ✓ Écosystèmes aquatiques : diversité des poissons et habitats aquatiques, schémas de migration.
 - ✓ Forêts : Évaluer la couverture forestière, les types et l'état de gestion, y compris les zones protégées, les réserves forestières, les forêts communautaires et collaboratives et les forêts privées.
- Référence sociale :
 - ✓ Profil démographique
 - ✓ Accès à l'énergie
 - ✓ Santé et sécurité de la communauté
 - ✓ Utilisation du sol : analyser les schémas globaux d'utilisation du sol dans la zone d'étude, y compris les zones agricoles, les établissements et les zones industrielles.
 - ✓ Patrimoine culturel matériel et immatériel, y compris le patrimoine culturel des peuples autochtones
 - ✓ Groupes vulnérables
 - ✓ Analyse de genre
- Concevoir une carte montrant la zone d'étude proposée.
- Concevoir des couches cartographiques pour représenter visuellement des entités, telles que :
 - ✓ Zones d'habitat essentielles pour les espèces clés.
 - ✓ Corridors migratoires régionaux de la faune et des poissons.
 - ✓ État du couvert forestier et de la gestion.
 - ✓ Tendances de la déforestation.
 - ✓ Données hydrologiques et météorologiques.
 - ✓ Modèles d'utilisation des terres, y compris les zones agricoles, les établissements et les zones industrielles.

-
- Autres études, ensembles de données et plans existants à identifier par le consultant
 - Entretiens avec les principales parties prenantes et les experts
 - Collecte de données primaires sur le terrain
 - Liste rouge des espèces menacées de l'UICN www.iucnredlist.org/technical-documents/spatial-data.
 - Base de données HydroSHEDS

- S'assurer que les informations de base sont clairement liées aux problèmes identifiés lors de la phase de définition du périmètre. Cela permettra de répondre à des préoccupations spécifiques et de se concentrer sur les domaines ayant un impact significatif.
- Identifier les domaines dans lesquels des informations environnementales ou sociales supplémentaires seraient utiles. Cela implique de reconnaître les lacunes dans les données actuelles et de proposer des études ou des efforts de collecte de données supplémentaires si nécessaire.

3.3. Évaluation institutionnelle, réglementaire et des capacités

Objectif:

Identifier et évaluer les lacunes dans les politiques, les institutions, les cadres juridiques, les réglementations et les capacités pour assurer une gestion efficace des priorités environnementales et sociales dans la mise en œuvre de l'EESS, ainsi que pour déterminer si le cadre institutionnel et juridique de l'emprunteur est matériellement cohérent avec les objectifs et les exigences énoncés dans les normes environnementales et sociales (ESS) du CES de la Banque mondiale.

Tâches principales :

- Documenter les cadres juridiques, réglementaires et institutionnels environnementaux, sociaux, de sécurité et de santé au travail existants pertinents pour le secteur de l'énergie en RDC, notamment en relation avec le PDI3, aux niveaux national et local.
- Évaluer l'adéquation et l'efficacité du cadre institutionnel et réglementaire en question. Cette évaluation devrait se fonder sur les meilleures pratiques internationales dans le secteur de l'énergie, sur l'expérience de la RDC dans d'autres secteurs et sur les capacités des acteurs suivants :
 - Organismes publics, dont ACE, SNEL et ADPI.
 - Acteurs du secteur privé de l'énergie (y compris les entreprises privées, les associations ou guildes professionnelles).
 - Les OSC aux niveaux national et communautaire doivent gérer les impacts potentiels du développement énergétique, notamment les ONG, les universités et les centres de formation, les communautés locales et les personnes marginalisées. S'engager sur les questions liées à l'héritage d'Inga 1 et 2.
 - Cette évaluation comprend l'évaluation de leur capacité à participer ou non aux processus décisionnels et à défendre leurs droits et leurs intérêts.
 - Identifier les champions.
- Effectuer une analyse complète des lacunes pour identifier les lacunes dans :
 - Mandats, capacités, incitations et transparence dans l'octroi de permis, la surveillance et l'application des réglementations environnementales et sociales au sein du secteur de l'énergie.
 - Capacité et transparence des institutions à résoudre les conflits entre propriétaires fonciers et utilisateurs de l'eau.

- Coordination et collaboration entre les institutions chargées de l'énergie, de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles, de la santé et de la sécurité au travail et des interventions d'urgence.
- Responsabilité et indépendance des décideurs et des autorités chargées d'octroyer des permis en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail pour les activités énergétiques.
- Procéder à un examen des dépenses des institutions sectorielles et environnementales afin d'évaluer leur capacité financière en matière de réglementation et d'application des lois environnementales et sociales.
- Envisager la collecte de données qualitatives au moyen de méthodologies pertinentes telles que les entretiens avec des informateurs clés et les groupes de discussion, et une approche qui respecte la confidentialité des parties prenantes consultées.
- Une fois l'analyse précédente effectuée, effectuer une analyse comparative entre la NES et le cadre juridique et institutionnel applicable au niveau général et dans le secteur de l'énergie, y compris des informations sur les antécédents de mise en œuvre et d'application ainsi que sur la capacité institutionnelle, en vue d'identifier les principales différences ou lacunes et les défis de mise en œuvre par rapport aux exigences de la NES. Fournir des recommandations - à court, moyen et long terme - pour renforcer le cadre de la RDC vis-à-vis du FSE, à la fois dans le contexte du PDI3 mais aussi plus largement au niveau systémique. Cette évaluation sera menée conformément aux directives émises par l'OPCS dans le document de la Banque mondiale (2019) *Strengthening Environmental and Social Risk Management: Interim Guidance on Conducting Overview Assessment*, qui sera fourni au cabinet conseil.
- Valider les résultats de l'évaluation auprès des parties prenantes concernées, conformément au plan de communication et d'engagement des parties prenantes.

3.4. Analyse des opportunités, des risques, des alternatives et des mesures d'atténuation

Objectif:

Analyser les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, positifs et négatifs, directs, indirects et cumulatifs des PPP proposés par le PDGI, explorer des voies alternatives et proposer des mesures d'atténuation.

Tâches principales :

- En utilisant des outils d'analyse appropriés pour l'évaluation des impacts (voir Méthodologie *infra*), identifier, évaluer et compiler les impacts environnementaux et sociaux, les risques et les problèmes associés aux PPP du PDI3.
 - L'évaluation des impacts est guidée par l'importance des enjeux identifiés lors de la définition du champ d'application.
 - Le consultant devra élaborer des critères pour prioriser les aspects environnementaux, sociaux et de santé et sécurité au travail dans le contexte de la RDC, en particulier dans le secteur de l'hydroélectricité. Dans la mesure du possible, ces critères doivent permettre une quantification permettant de comparer et de catégoriser objectivement les

- problèmes concurrents. Utiliser la hiérarchie d'atténuation pour identifier les impacts négatifs.
 - Utiliser la hiérarchie d'atténuation du FSE, le cas échéant.
 - Tenez compte des impacts indirects, différés, secondaires, cumulatifs et synergiques.
 - Tenir compte de la répartition spatiale et temporelle des impacts.
 - Tenir compte des interactions entre les impacts.
 - Indiquer les incertitudes, les hypothèses et les risques de l'État.
- Pour chaque impact environnemental et social potentiel, identifiez et décrivez les mesures d'atténuation potentielles et les exigences de surveillance.
- Préparer les instruments de collecte de données qualitatives.
- Discuter des opportunités d'améliorer les avantages environnementaux et sociaux positifs du PDI3 associés à l'accès à l'électricité, à la création d'emplois, aux programmes sociaux, à la protection et à la conservation des bassins versants, aux opportunités de renforcement des capacités, au tourisme et à d'autres moyens de subsistance alternatifs.
- Décrire et évaluer les voies alternatives ou les options stratégiques pour les PPP du PDI3 :
 - Évaluer systématiquement les alternatives « raisonnables », y compris les options « ne rien faire » et « les plus bénéfiques pour l'environnement » pour le PDI3.
 - Testez ces alternatives par rapport aux objectifs de durabilité en fonction de l'importance des composantes environnementales, socioéconomiques et sanitaires.
 - Les scénarios doivent présenter de manière concrète, et autant que possible quantitativement, les principaux liens et compromis entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux des alternatives proposées pour le PDI3.
 - Cette évaluation comprendra un examen institutionnel et des dépenses relatives aux capacités et aux ressources financières supplémentaires requises dans chaque scénario proposé.
 - Évaluer les impacts environnementaux et sociaux de chaque alternative.
 - Lorsque des alternatives n'ont pas été prises en compte, les justifier.
- Rédiger des lignes directrices spécifiques pour la planification du développement, l'EIES et la gestion des impacts, notamment :
 - Identifier et gérer les impacts cumulatifs et synergiques.
 - Réaliser une analyse alternative.
 - Évaluation des impacts sur les groupes vulnérables et marginalisés et sur d'autres communautés locales.
 - Élaborer des plans de gestion environnementale et sociale réalisables et pouvant être mis en œuvre.
 - Gestion sociale.
- Proposer un contrôle de qualité indépendant sur ce chapitre (par exemple, un examen par les pairs, une commission d'experts indépendants ou un comité directeur).
- Rendre public le rapport préliminaire de l'EES.

3.5. Recommandations et suivi de l'EES

a. Recommandations :

Objectif:

Résumer les résultats et fournir des recommandations.

Tâches principales :

- Résumer les résultats environnementaux et sociaux :
 - Principaux impacts environnementaux et sociaux identifiés.
 - Résumé des conditions environnementales et sociales de base.
 - Analyse des impacts cumulatifs et synergiques.
 - Analyse des impacts sur les groupes vulnérables et marginalisés.
- Résumer les conclusions institutionnelles et réglementaires :
 - Lacunes dans les politiques, les institutions et les cadres juridiques.
 - Efficacité des cadres institutionnels et réglementaires actuels.
 - Incitations et contraintes rencontrées par les différents acteurs.
 - Faisabilité politique de la mise en œuvre des recommandations de l'EESS.
- Résumer les recommandations visant à améliorer les capacités institutionnelles et les cadres réglementaires, y compris les changements ou ajouts nécessaires aux PPP.
- Résumer les lignes directrices pour la planification environnementale et sociale et la gestion des impacts.
- Résumer les stratégies de gestion des impacts cumulatifs et synergiques.
- Résumer les recommandations pour des analyses alternatives et des mesures d'atténuation.
- Résumer les recommandations pour l'engagement et la communication des parties prenantes.
- Conclusions.

b. Suivi :

Objectif:

Veiller à ce que les objectifs et recommandations environnementaux et sociaux décrits dans le rapport EESS soient effectivement respectés.

Tâches principales

- Élaborer un plan d'action de suivi détaillé décrivant les activités, les échéanciers et les responsabilités en matière de suivi des recommandations de l'EESS.
- Développer des indicateurs pour mesurer les progrès.
- Concevoir des systèmes robustes pour surveiller et vérifier les progrès, en veillant à ce qu'ils capturent un large éventail de données et soient accessibles à toutes les parties prenantes.
- Établir des protocoles pour une collecte de données précise et opportune en utilisant des technologies avancées comme les SIG et les outils de surveillance en temps réel.
- Mettre en place des mécanismes de rapport transparents pour communiquer les résultats du suivi à toutes les parties prenantes, garantissant ainsi des informations exploitables.
- Mettre en œuvre une approche de gestion adaptative afin que le plan de surveillance puisse être continuellement amélioré en fonction des résultats et des commentaires.

4. MÉTHODOLOGIE

Le cabinet conseil inclura une proposition méthodologique pour la conduite de l'EES, adaptée à la portée des travaux détaillés ci-dessus, et tenant compte du contexte géographique et sociopolitique unique de la RDC. À la lumière des circonstances dynamiques, des fenêtres d'opportunités émergentes et des incertitudes entourant la scène politique de la RDC et le PDI3, il est essentiel pour le cabinet conseil d'adopter une approche de gestion adaptative dans ce travail de conseil.

Cette approche permettra au consultant de rester flexible et réactif aux changements de l'environnement du projet, permettant des ajustements en temps réel en fonction des nouvelles informations, des commentaires des parties prenantes et de l'évolution des conditions.

Livable	METHODOLOGIE PROPOSEE
Plan de communication et d'engagement des parties prenantes de l'EES	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des objectifs généraux du plan. • Affinement des objectifs pour chaque groupe de parties prenantes. • Développement des canaux de communication et du budget. • Développement de supports de communication. • Mise en œuvre des activités de communication. • Suivi et évaluation de l'impact du plan de communication.
Conditions environnementales et de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à un examen approfondi des études et des rapports existants. • Sources de données : Utiliser les EIE passées, les EIE, les ensembles de données mondiaux sur les forêts et la biodiversité, les données de surveillance de la faune, les plans de gestion des zones protégées, les documents de planification gouvernementaux et d'autres études existantes. • Cartographie et analyse, • Analyser la connectivité du fleuve Congo et le transport des sédiments.
Cohérence avec le FSE/ESS de la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Étude comparative conforme aux orientations émises par l'OPCS dans la Banque mondiale (2019) <i>Renforcement de la gestion des risques environnementaux et sociaux : Orientations provisoires pour la conduite d'une évaluation générale</i>, qui sera fournie au cabinet conseil.
Analyse des opportunités, des risques, des alternatives et des mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes quantitatives : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévisions conditionnelles. ○ Scénarios politiques. ○ Modélisation pour simuler les impacts environnementaux et sociaux. ○ Analyse du cycle de vie. ○ Analyse entrées-sorties. • Méthodes qualitatives : <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation des risques liés aux produits chimiques et aux accidents.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Approche par voie d'impact. ○ Étude d'impact écologique. ○ Analyse d'attributs multiples. ○ Évaluation économique. • Analyse géospatiale. • Analyse des parties prenantes. • Évaluation de l'impact social. • Évaluation de l'impact cumulatif.
--	--

5. CALENDRIER

L'EES devrait être achevé dans un délai de 24 mois.

Les étapes clés comprennent (à noter que certains résultats peuvent être développés simultanément) :

Articles	Niveau d'effort estimé	Paiement %
Publicité et demande	8 semaines	
Recrutement d'un cabinet conseil	4 semaines	
L'équipe du cabinet conseil commence ses travaux	2 semaines	
LIVRABLES :		
3.1.1. Liste hiérarchisée des priorités environnementales et sociales	2 semaines	
3.1.2. Rapport de cadrage	4 semaines	
3.1.3. Plan de communication et d'engagement des parties prenantes	1 semaine	
3.3.1. Rapport de référence	8 semaines	
3.3.1. Rapport sur les institutions, la réglementation et les capacités	4 semaines	
3.3.2. Analyse comparative entre la Loi sur l'environnement et le cadre juridique et institutionnel applicable en RDC	4 semaines	
3.4.1. Rapport sur les opportunités, les risques, les alternatives et les mesures d'atténuation	4 semaines	
3.4.2. Lignes directrices	4 semaines	
3.5.1. Rapport final de l'EIES	4 semaines	
3.5.2. Plan d'action de suivi	2 semaines	

6. QUALIFICATIONS

Le travail de conseil EES sera mené par une équipe multidisciplinaire et expérimentée de consultants locaux et internationaux.

Entreprise Internationale:

Exigences générales

- Adhérer aux meilleures pratiques et normes internationales, notamment au Cadre environnemental et social (CES) et aux normes de performance de la Banque mondiale.
- L'entreprise devra fournir une méthodologie détaillée pour la conduite de l'EESS, y compris l'engagement des parties prenantes, la collecte de données de base, l'évaluation de l'impact et les mesures d'atténuation.
- L'entreprise devra démontrer l'utilisation d'approches et de technologies innovantes dans la conduite des EESS.

Exigences spécifiques en matière d'expérience

- Le cabinet doit avoir réalisé au moins trois études EESS au cours des 10 dernières années, dont au moins une dans un contexte à haut risque, de préférence sur le continent africain.
- Le cabinet doit avoir réalisé au moins trois études de planification nationale ou sectorielle au cours des 10 dernières années, démontrant une expérience dans l'intégration des considérations environnementales et sociales dans les processus de planification. Une expérience dans un contexte à haut risque, notamment sur le continent africain, est idéale.
- Le cabinet doit avoir une expérience opérationnelle sur le contexte africain, une expérience spécifique en RDC étant hautement souhaitable.
- L'entreprise devra avoir de l'expérience dans le secteur de l'énergie, une expérience spécifique dans le secteur de l'hydroélectricité étant hautement souhaitable.
- L'équipe multidisciplinaire devra inclure des experts locaux ayant une connaissance du contexte juridique, institutionnel, environnemental et social de la RDC.

Capacité technique et financière

- L'entreprise devra démontrer sa capacité technique au moyen de rapports de projets antérieurs, de témoignages de clients et de certifications pertinentes.
- L'entreprise devra fournir la preuve de sa stabilité financière, notamment des états financiers vérifiés des trois dernières années.

Exigences éthiques et de conformité

- L'entreprise devra adhérer à des normes éthiques élevées, y compris des politiques et des pratiques de lutte contre la corruption.
- L'entreprise devra se conformer à toutes les lois et réglementations locales en vigueur en RDC.
- L'entreprise devra mettre en place un protocole pour éviter et prévenir les conflits d'intérêts potentiels ou perçus.
- Les travailleurs devront respecter un code de conduite.

Composition de l'équipe principale :

Poste	Responsabilité	Qualifications
-------	----------------	----------------

<p>1. Chef de projet</p>	<p>Diriger et coordonner l'équipe EESS.</p> <p>Assurer la livraison ponctuelle et de qualité de tous les résultats de l'EES.</p> <p>Assurer la liaison avec le client, les parties prenantes et les représentants de la Banque Mondiale.</p> <p>Superviser la préparation des rapports et de la documentation.</p> <p>Assurer le respect des normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale.</p>	<p>15 années d'expérience pertinente en évaluation et gestion environnementales et/ou sociales, y compris les évaluations de niveau stratégique englobant l'analyse et la planification d'alternatives.</p> <p>Maîtrise en biologie, sciences de l'environnement, ingénierie et/ou gestion de l'environnement, ou dans un domaine connexe (un doctorat serait un avantage).</p> <p>Solides compétences en évaluation à l'échelle du paysage et en analyse géospatiale à l'aide de SIG.</p> <p>Solides compétences en gestion de projet, y compris la planification, la budgétisation et l'établissement de rapports.</p> <p>Expérience en Afrique, de préférence en RDC.</p> <p>Connaissance du FSE de la Banque mondiale.</p> <p>Excellentes compétences en communication et en rédaction de rapports en anglais et en français.</p>
<p>2. Spécialiste principal de l'environnement</p>	<p>Réaliser des évaluations et des analyses environnementales.</p> <p>Identifier et évaluer les risques et les impacts environnementaux.</p> <p>Élaborer des mesures d'atténuation et des plans de gestion.</p> <p>Fournir des conseils et un soutien technique à l'équipe du projet.</p> <p>Assurer la liaison avec les parties prenantes, notamment les agences gouvernementales, les ONG et les communautés locales.</p>	<p>10 ans d'expérience en planification et gestion environnementale.</p> <p>Une expérience préalable avec le FSE de la Banque mondiale est requise.</p> <p>Une expérience en matière d'évaluation d'impacts cumulatifs, de préférence dans le secteur de l'énergie, est également requise.</p> <p>Expérience en Afrique, de préférence en RDC.</p> <p>Excellentes compétences en communication et en rédaction de</p>

		rappports en anglais et en français.
3. Spécialiste principal en relations sociales et en consultation	<p>Réaliser l'EPE.</p> <p>Identifier et évaluer les risques et impacts sociaux.</p> <p>Élaborer des mesures d'atténuation et des plans de gestion.</p> <p>Fournir des conseils et un soutien technique à l'équipe du projet.</p> <p>Assurer la liaison avec les parties prenantes, notamment les agences gouvernementales, les ONG et les communautés locales.</p>	<p>10 années d'expérience pertinente en développement social.</p> <p>Une expérience préalable avec le FSE de la Banque mondiale est requise.</p> <p>Expérience dans la conception ou la mise en œuvre de plans de développement locaux.</p> <p>Expérience avérée dans le secteur de l'énergie, notamment dans les projets hydroélectriques.</p> <p>Expérience dans l'application des politiques de réinstallation.</p> <p>Expérience en Afrique, de préférence en RDC.</p> <p>Excellentes compétences en communication et en rédaction de rapports en anglais et en français.</p>
4. Ingénieur principal en hydroélectricité	<p>Réaliser des évaluations techniques de projets hydroélectriques.</p> <p>Évaluer les impacts environnementaux et sociaux des projets hydroélectriques.</p> <p>Élaborer des mesures d'atténuation et des plans de gestion.</p> <p>Fournir des conseils et un soutien technique à l'équipe du projet.</p> <p>Offrir des éclairages sur les aspects de l'ingénierie hydroélectrique.</p>	<p>Diplôme supérieur en ingénierie, en sciences de l'environnement ou dans un domaine connexe.</p> <p>Minimum de 10 ans d'expérience dans les projets hydroélectriques.</p> <p>Expérience avérée de travail sur des projets hydroélectriques à grande échelle, en particulier dans les pays en développement.</p> <p>Excellentes compétences en communication et en rédaction de rapports en anglais et en français.</p>
5. Spécialiste SIG	<p>Recueillir, analyser et interpréter des données spatiales.</p> <p>Développer des cartes et des modèles spatiaux pour soutenir les évaluations environnementales et sociales.</p> <p>Intégrer les données SIG avec d'autres données</p>	<p>Diplôme d'études supérieures en géographie, en sciences géospatiales, en sciences de l'environnement ou dans un domaine connexe.</p> <p>Minimum de 7 ans d'expérience en SIG et télédétection.</p> <p>Maîtrise des logiciels SIG (ex. ArcGIS, QGIS) et des outils de télédétection.</p>

	<p>environnementales et sociales.</p> <p>Fournir un soutien technique et une formation à l'équipe du projet.</p> <p>Assurer la liaison avec les parties prenantes pour recueillir et partager des données spatiales.</p>	<p>Expérience en analyse de données spatiales, cartographie et modélisation.</p>
--	--	--

7. BUDGET ESTIMÉ

Un budget prévisionnel sera élaboré, comprenant une répartition détaillée des coûts associés aux principaux éléments du projet, notamment le personnel, le travail sur le terrain, l'engagement des parties prenantes et la production de rapports. Le budget devra être soigneusement aligné sur la portée des travaux afin de garantir que toutes les ressources nécessaires sont allouées de manière adéquate pour atteindre les objectifs du projet.

Afin de faciliter la budgétisation, le tableau ci-dessous propose une première estimation de haut niveau du temps et des ressources nécessaires pour chacune des tâches proposées. Cette estimation préliminaire est uniquement destinée à servir de guide, permettant au consultant de comprendre les attentes générales en matière d'investissement en temps. Cependant, le consultant est encouragé à utiliser son jugement professionnel pour adapter cette estimation si nécessaire et proposer des honoraires complets qui reflètent avec précision les exigences de la mission.

Les honoraires proposés par le consultant devront également inclure les coûts supplémentaires prévus, tels que :

- Frais de transport, d'hébergement et de repas, notamment pour le travail sur le terrain ou les réunions sur place avec les parties prenantes.
- Budgets pour les équipements, le matériel et les autres éléments essentiels nécessaires pour mener des activités de terrain efficaces.
- Fonds pour faciliter des réunions productives, y compris la location de salles, l'hébergement des participants ou la restauration selon les besoins.
- Frais d'organisation et de prestation de consultations, d'ateliers et de séances de formation, y compris la préparation, le matériel et le soutien logistique.
- Frais de dépôt de procédures administratives, d'obtention de permis ou de licences et d'accès à l'information publique (processus de type FOIA).
- Coûts de rédaction, d'édition et de publication des rapports finaux, ainsi que de diffusion des résultats aux parties prenantes.
- Coûts associés à l'accès aux sources en ligne, aux logiciels ou aux outils numériques.

Membre de l'équipe	National ou international	Jours
Chef de projet	International	60

Spécialiste principal de l'environnement	International	75
Spécialiste principal en communications sociales	National	75
Ingénieur principal en hydroélectricité	International	50
Spécialiste SIG	National	50

8. COORDINATION ET RAPPORTS CONTRACTUELS

Le contrat de conseil sera attribué et géré par l'ADPI.

Dans le cadre de cette mission de conseil EESS, ADPI mettra en place un Comité de pilotage composé de :

- 1 représentant de l'ADPI.
- 1 représentant de la SNEL.
- 1 représentant du MEDD.
- 1 représentant de l'ACE.
- 1 représentant du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité.
- 1 représentant du Ministère du Plan
- 1 représentant du Ministère du Développement Rural.

Les principales fonctions du Comité de pilotage sont :

- Fournir une orientation stratégique et une supervision du processus EESS.
- Assurer l'alignement des objectifs de l'EES avec les objectifs plus larges du PDI3 et de son « corridor de croissance » proposé.
- Coordonner les activités des différentes parties prenantes impliquées dans le processus EESS.
- Examiner et approuver les principaux livrables du processus EESS, tels que le rapport de cadrage, le rapport de référence, le rapport institutionnel, réglementaire et de capacité et le rapport EESS final.
- Veiller à ce que les conclusions et les recommandations soient complètes et exploitables.
- Suivre l'avancement du processus EESS pour garantir le respect des délais et des objectifs établis.
- Évaluer l'efficacité du processus EESS et recommander des améliorations si nécessaire.
- Promouvoir l'adoption de meilleures pratiques en matière de gestion environnementale et sociale au sein du secteur de l'hydroélectricité et d'autres secteurs concernés.
- Divulguer publiquement les principales conclusions et recommandations afin de promouvoir la transparence et la responsabilité.

L'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec l'ADPI pour assurer une communication et une transparence cohérentes tout au long de chaque phase de l'évaluation.

- L'équipe tiendra une première réunion avec l'ADPI pour examiner les objectifs du projet, finaliser les échéanciers et convenir du cadre de reporting. Cette réunion permettra d'établir la fréquence, le format et les canaux de reporting, ainsi que les étapes clés pour l'évaluation des progrès.

- Afin de maintenir une ligne de communication claire, l'équipe fournira à ADPI des rapports d'avancement mensuels, détaillant les activités réalisées, les données recueillies, les premières conclusions et les difficultés rencontrées. Ces rapports mettront en évidence les indicateurs de progression clés et garantiront qu'ADPI reste informée de l'état d'avancement de chaque tâche.
- Une évaluation formelle à mi-projet sera réalisée pour présenter les résultats préliminaires, évaluer les progrès accomplis vers les objectifs et aborder les problèmes émergents. Ce sera l'occasion pour ADPI de fournir des commentaires ou des informations supplémentaires, garantissant ainsi l'alignement avec les objectifs du projet.
- En cas de difficultés ou de retards importants, l'équipe en informera immédiatement ADPI, en fournissant une évaluation du problème et en proposant des stratégies d'adaptation pour maintenir la dynamique du projet. Ces mises à jour seront incluses dans des rapports réguliers et, si nécessaire, discutées lors de réunions ad hoc.
- Une fois l'étude EESS terminée, l'équipe rédigera un rapport final EESS complet détaillant la méthodologie, les résultats, les recommandations et les conclusions. Ce rapport sera accompagné d'une présentation formelle, garantissant une compréhension approfondie des résultats de l'évaluation.
- Après la soumission du rapport final de l'EES, une consultation de suivi pourra être programmée pour répondre aux questions en suspens ou pour fournir des conseils sur les prochaines étapes de mise en œuvre des recommandations de l'EES.

Annexe 1 : Structure de la proposition

1. Résumé

- Décrire brièvement le cabinet conseil et son expertise en EESS / planification.
- Mettre en valeur les points forts et l'expérience pertinente du cabinet conseil.
- Résumer l'approche et la méthodologie proposées.
- Décrire le budget et le calendrier proposés.

2. Profil de la société de conseil

- Présentation de l'entreprise : Historique, mission, valeurs et domaines d'expertise.
- Structure de l'équipe : Personnel clé et leurs qualifications.
- Expérience pertinente : Description détaillée des projets EESS antérieurs, notamment :
 - Nom du projet, emplacement et client.
 - Portée des travaux et principaux livrables.
 - Témoignages et références des clients.
- Capacité technique : Démontrer une expertise dans les domaines pertinents, notamment :
 - Évaluation et gestion environnementale.
 - Évaluation de l'impact social et engagement des parties prenantes.
 - Ingénierie hydroélectrique.
 - SIG et analyse spatiale.
 - Analyse d'économie politique.
- Stabilité financière : Fournir des états financiers vérifiés pour les trois dernières années.

3. Méthodologie proposée

- Présentation : Décrire l'approche globale de conduite de l'EESS.
- Gestion adaptative : Expliquer comment le consultant compte s'adapter aux circonstances changeantes et aux nouvelles informations.
- Plan de communication EESS : Décrire la stratégie d'engagement et de communication des parties prenantes.
- Conditions environnementales et de référence : Détailler la méthodologie de collecte et d'analyse des données quantitatives et qualitatives.
- Évaluation institutionnelle, réglementaire, de capacité et d'économie politique : Décrire l'approche pour :
 - L'analyse du cadre institutionnel et réglementaire.
 - L'évaluation des capacités des institutions concernées.
 - L'analyse comparative des ESF
- Analyse des opportunités, des risques, des alternatives et des mesures d'atténuation : expliquer la méthodologie pour :
 - Identifier et évaluer les impacts environnementaux et sociaux.
 - Évaluation des impacts cumulatifs et synergiques.
 - Analyser des chemins et des scénarios alternatifs.
 - Élaborer des mesures d'atténuation et des plans de gestion.
 - Utiliser des méthodes quantitatives et qualitatives.

- Plan de suivi : Décrire la stratégie de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EESS.

4. Calendrier proposé

- Fournir un calendrier de projet détaillé avec les principales étapes et les livrables.
- Inclure les durées estimées pour chaque phase de l'EESS.
- Définir clairement les responsabilités du consultant et du client.

5. Budget proposé

- Fournir une ventilation détaillée des coûts associés à chaque composant du projet, y compris :
 - Frais de personnel (salaires, avantages sociaux, déplacements).
 - Frais de terrain (collecte de données, enquêtes, logistique).
 - Activités d'engagement des parties prenantes (réunions, ateliers, consultations).
 - Production et diffusion de rapports.
 - Fonds de prévoyance pour dépenses imprévues.
- Expliquer clairement la base de calculs des coûts et fournir des pièces justificatives.

6. Annexes

- Annexe 1 : CVs détaillés du personnel clé.
- Annexe 2 : Liste des certifications et accréditations pertinentes.
- Annexe 3 : Témoignages et références clients.
- Annexe 4 : Exemples de rapports EESS ou de documents de projets antérieurs.
- Annexe 5 : Répartition détaillée du budget.

Annexe 2 : Table des matières du rapport final

1. Résumé exécutif
2. Phase de cadrage
 - Objectif
 - Tâches principales
 - Effectuer une analyse rapide de la situation
 - Définir des buts et des objectifs spécifiques
 - Veiller à ce que les objectifs englobent les principaux domaines d'investissement
 - Élaborer un aperçu détaillé du champ d'application de l'EES
 - Plan de communication et d'engagement des parties prenantes
 - Organiser et diriger des ateliers de cadrage
 - Compiler les résultats dans un rapport de cadrage
 - Identifier les limites et contraintes environnementales et sociales
 - Livrables
 - Liste classée des priorités environnementales et sociales
 - Rapport de cadrage
 - Plan de communication et d'engagement des parties prenantes
3. Conditions environnementales et sociales de référence
 - Objectif
 - Tâches principales
 - Décrire et analyser les conditions environnementales et sociales potentiellement affectées
 - Livrable
 - Rapport de base
4. Évaluation institutionnelle, réglementaire et des capacités
 - Objectif
 - Tâches principales
 - Évaluer les lacunes institutionnelles, réglementaires et de capacité
 - Comprendre les modèles d'incitations et d'intérêts
 - Livrables
 - Rapport sur les institutions, les réglementations et les capacités
 - Analyse comparative des ESF
5. Analyse des opportunités, des risques, des alternatives et des mesures d'atténuation
 - Objectif
 - Tâches principales
 - Analyser les opportunités environnementales et sociales, les risques, les alternatives et les mesures d'atténuation
 - Livrables
 - Rapport sur les opportunités, les risques, les alternatives et les mesures d'atténuation
 - Lignes directrices ad hoc

6. Plan d'action final pour le rapport et le suivi
- Objectif
 - Tâches principales
 - Préparer le rapport final EESS
 - Élaborer un plan d'action de surveillance
 - Livrables
 - Rapport final de l'étude EESS
 - Plan d'action de suivi